



PROCÈS-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

3^E AXE THÉMATIQUE : SÉCURITÉ, DÉFENSE ET VALIDITÉ DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN DE DÉFENSE

1^{er} SOUS-QUESTION : SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Pays rapporteur : République Dominicaine

Pays co-rapporteur : République de la Colombie

Pays modérateur: République du Pérou

Représentant du Secrétariat Exécutif: Expert-conseil de l'Organisation interaméricaine de défense.

La Commission de travail s'est réunie pour analyser la question de la sécurité et la défense à partir du document présenté par la République Dominicaine, tirant les conclusions et les recommandations suivantes, à la suite d'un long débat des délégations présentes:

Conclusions :

1.- Diverses visions et définitions politiques et conceptuelles sur la sécurité et la défense coexistent au sein du continent, selon les processus particuliers des différents pays et les perceptions des risques et des menaces à partir de leurs situations nationales respectives.

2.- La tâche du groupe de travail n'a pas été précisément d'établir les définitions des concepts de sécurité et de défense, mais plutôt de proposer une délimitation des domaines de sécurité et de défense qui pourraient être abordés au sein de la Conférence des ministres tout en comprenant que la question de la sécurité publique correspond principalement à d'autres instances du continent et aux particularités de l'architecture institutionnelles de chaque pays.

3.-Au cours des années, les Conférences des ministres de la Défense ont inclut l'abordage des questions de sécurité, en tenant compte des différentes perspectives concernant les menaces traditionnelles et nouvelles, ainsi que les priorités de la sécurité des pays participants.

4.- Les questions de sécurité liées à la défense abordées de différente façon par les États à la Conférence des ministres de la Défense, devront être développées en considérant les intérêts communs des pays membres.

Les questions de sécurité liées à la défense devront être abordées lors des Conférences des ministres de la Défense sur la base des critères de coopération, vision intégrale et respect des normes de chaque État, compte tenue l'importance du caractère pluridimensionnel de la sécurité pour certains États.



6.- Les Ministères de la défense des Amériques, à travers leurs Forces armées agiront, conformément à l'ordre juridique de chaque État, de façon subsidiaire ou secondaire, à l'appui des autres forces pour faire face à une menace à la sécurité publique.

7.- La Conférence des ministres de la Défense devra considérer les efforts des mécanismes de coopération régionale et/ou sous-régionale en matière de défense.

Recommandation:

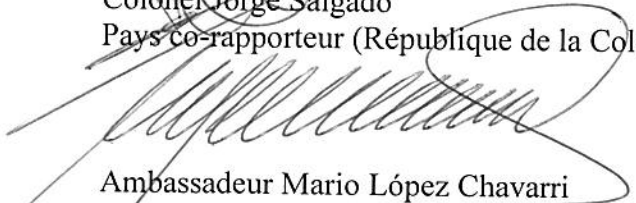
La Conférence des ministres de la Défense devra considérer les questions prioritaires des ordres du jour régionaux ayant un intérêt pour les secteurs de la défense, sous une optique intégrale et dans un cadre de coopération et de complémentarité, compte tenue de l'importance du caractère pluridimensionnel de la sécurité pour certains États.

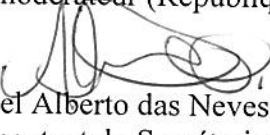
Conformément à l'article 45 du Règlement de la Conférence dans cette instance sera élu le Président de la Commission de travail qui devra présenter les conclusions et les recommandations à la séance plénière le mardi 9 octobre 2012 : Monsieur l'Ambassadeur Mario López Chavarri

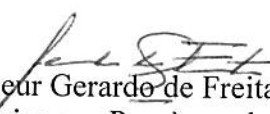
Pour attestation, le présent procès-verbal est signé en quatre exemplaires de la même teneur, en espagnol, français, anglais et portugais.


Colonel Ysidro López Aquino
Pays rapporteur (République Dominicaine)


Colonel Jorge Salgado
Pays co-rapporteur (République de la Colombie)


Ambassadeur Mario López Chavarri
Pays modérateur (République du Pérou)


Colonel Alberto das Neves Neto
Représentant du Secrétariat Exécutif (JID)


Monsieur Gerardo de Freitas
Secrétaire aux Procès-verbaux